



VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Depuis plusieurs décennies, le Département du Lot, délégataire des aides à la pierre, et l'ANAH permettent aux propriétaires occupants et bailleurs, s'ils sont éligibles, de bénéficier de subventions pour améliorer leur logement.

Sur la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, ce sont, **en 2021, 36 propriétaires qui ont ainsi pu être aidés**, dont 26 pour des travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap et 10 pour des travaux d'économie d'énergie.

Vous aussi, que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, **vous pouvez mobiliser ces aides et entreprendre des travaux dans votre logement :**

- Travaux de résorption d'insalubrité (logements dégradés)
- Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap (installation d'une douche, d'un monte-escaliers...)
- Travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, menuiseries ...)



Pour savoir si vous êtes éligibles, et connaître le montant des aides auxquelles vous pouvez prétendre, venez rencontrer un Conseiller Habitat sur l'une des permanences. Il fera le point sur votre situation (revenu fiscal, date de construction du logement, mode de chauffage ...) et, le cas échéant, conviendra avec vous d'une visite du logement, réalisera un diagnostic technique et fera des préconisations de travaux. Il vous accompagnera également dans l'étude des devis, et déposera les dossiers en votre nom auprès des différents financeurs.



HABITER MIEUX

DANS LA VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE

Que vous soyez **propriétaire occupant** ou **propriétaire bailleur**, vous pouvez bénéficier de **subventions** pour réaliser des travaux de **rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement, de lutte contre l'insalubrité.**

La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble met en place des **permanences ouvertes**

à tous pour vous **aider** à y voir plus clair dans la multitude des aides financières proposées par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), pour vous **conseiller** techniquement sur les travaux à réaliser, et pour vous **accompagner** dans le montage du dossier administratif d'obtention des subventions.

ATTENTION : ne pas commencer les travaux avant l'accord définitif des financeurs de votre projet. Votre Conseiller Habitat vous donnera le feu vert!



SOLIHA est une association, reconnue d'intérêt général, en laquelle vous pouvez faire confiance.

Conception graphique : www.boutique.com - Photos : D. Aumont, Pixabay, Freepik - Impression : ESAT Boissor Imprimerie

Communauté de Communes Vallée du Lot & du Vignoble :
13, Avenue de la Gare, 46700 PUY L'ÉVÊQUE

LES PERMANENCES

Vous avez un **projet de travaux** et vous souhaitez savoir s'ils sont **éligibles à des aides financières** ?

Vous voulez **connaître les aides financières** auxquelles vous pouvez prétendre et leur montant ?

Vous avez **besoin d'aide pour le montage des dossiers** de demandes de subventions ?

Vous pouvez bénéficier d'informations et conseils gratuits.

Missionnée par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, **l'équipe de SOLIHA (SOLIDAIRES POUR L'HABITAT) vous reçoit sans rendez-vous dans l'un des 6 bureaux de permanence** mis à disposition par la Communauté de Communes, ainsi que **sur le marché de Prayssac le 1^{er} vendredi du mois.**

Pensez à venir avec votre dernier avis d'imposition afin de vérifier votre éligibilité.



PRAYSSAC

1^{er} mercredi du mois
l'après-midi **à la mairie & 1^{er} vendredi du mois** - le matin **au marché (devant la mairie)**

LUZECH

1^{er} mercredi du mois - le matin **à l'Espace de coworking «Faitoutnumérique», 203 avenue d'Uxellodunum**

PUY L'ÉVÊQUE

2^e vendredi du mois
le matin **à la mairie (Foyer rural)**

DURAVEL

3^e vendredi du mois
le matin **à l'agence postale**

MAUROUX

3^e mercredi du mois
le matin **à la mairie**

SAUZET

4^e jeudi du mois
l'après-midi **à la mairie**